

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 1er octobre 2020 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Mario Chiasson
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

137-10-20

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2020
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 1er octobre 2020
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 - Service incendie
 - 6.2 - Sécurité civile
 - 6.3 - Adoption du règlement 193-20 - règlement de zonage
 - 6.4 - Pépîne
 - 6.4.1 - Avis de motion - règlement d'emprunt
 - 6.4.2 - Projet de règlement d'emprunt - Rétrocaveuse
 - 6.4.3 - Demande de soumissions - rétrocaveuse
 - 6.5 - Centre Civique / travaux de pavage
 - 6.6 - Centre Civique / luminaires
 - 6.7 - Programme Nouveaux horizons
 - 6.8 - Parc industriel
 - 6.9 - Entretien des chemins d'hiver
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs
 - 7.2 - Club de boxe M.A.A.
 - 7.3 - COVID-19
 - 7.4 - Entente de développement culturel
 - 7.5 - Table de concertation en immigration
 - 7.6 - Caisse Desjardins des Etchemins
 - 7.7 - Régie inter des Etchemins
 - 7.8 - Régie inter des déchets de CJLLR
 - 7.9 - Rôle triennal d'évaluation
 - 7.10 - Bibliothèque Roch-Carrier
 - 7.11 - MRC des Etchemins / Service d'inspection
 - 7.12 - Fonds d'investissement
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - FQM
 - 8.2 - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
 - 8.3 - Mini-Scribe
 - 8.4 - Transport autonomie
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Ferland,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

7.11 MRC des Etchemins - Service d'inspection
7.12 Fonds d'investissement
8.4 Transport Autonomie

ADOPTÉE

138-10-20

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2020 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnées soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

139-10-20

4.1 - Comptes fournisseurs au 1er octobre 2020

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 1er OCTOBRE 2020

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2000480	HYDRO-QUEBEC	916,56	916,56
C2000480	HYDRO-QUEBEC	32,33	32,33
C2000480	HYDRO-QUEBEC	496,01	496,01
C2000481	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	756,00	756,00
C2000482	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	447,50	447,50
C2000483	BELL MOBILITÉ INC.	144,98	144,98
	MARIO LAPIERRE	335,68	335,68
	FRÉDÉRIK LAPOINTE	1 144,23	1 144,23
	LUC DEBLOIS	124,38	124,38
	PIERRE FOURNIER	328,95	328,95
	PASCAL VACHON	221,85	221,85
C2000484	AON HEWITT	4 404,64	
C2000485	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	10 118,86	
C2000486	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	3 295,73	
C2000486	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	471,33	
C2000487	SSQ GROUPE FINANCIER	4 558,52	
C2000488	SOGETEL INC.	541,92	
C2000489	GROUPE CT	708,91	
C2000490	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	162,11	
C2000491	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	55,00	
C2000492	MRC DES ETCHEMINS	62 648,00	
C2000493	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	151,28	
C2000494	HYDRO-QUEBEC	1 915,61	
C2000494	HYDRO-QUEBEC	178,59	
C2000495	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	721,70	
C2000496	PAGES JAUNES INC.	84,80	

C2000497 MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	26,33
C2000498 GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	309,00
C2000498 GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	76,34
C2000499 DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	204,40
C2000500 PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	1 162,95
C2000501 SERGE CARRIER ET FILS INC.	6 615,37
C2000501 SERGE CARRIER ET FILS INC.	3 780,84
C2000502 EXCAVATIONS LAFONTAINE ET FILS INC.	402,41
C2000503 UAP INC.	106,32
C2000504 VALERO ÉNERGIE INC.	3 558,00
C2000505 EUROFINS ENVIRONEX	294,34
C2000505 EUROFINS ENVIRONEX	348,66
C2000506 M.R.C. DES ETCHÉMINS	2 255,84
C2000507 CPU DESIGN INC.	195,64
C2000508 CWA / MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ	1 155,96
C2000509 TRANSPORT ADRIEN ROY ET FILLES INC.	2 956,86
C2000510 PRODUITS SANITECH	49,38
C2000511 FONDATION DU COEUR BEAUCE-ETCHEMIN	300,00
C2000512 ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	288,80
C2000513 BÉTON ST-GEORGES	449,56
C2000514 VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	194,31
C2000515 GYRO-TRAC CORPORATION	275,95
C2000516 SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	289,10
C2000516 SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	578,21
C2000516 SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	1 310,20
C2000516 SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	344,93
C2000517 FRÉDÉRIK LAPOINTE	150,00
C2000517 FRÉDÉRIK LAPOINTE	25,00
C2000518 DATA2CLOUD.CA	88,36
C2000519 MAC CONSTRUCTION INC.	9 445,20
C2000520 LGC PRO LOGISTIQUE S.E.N.C.	198,57
C2000521 DRAPEAUX ET BANNIÈRES L'ÉTENDARD INC.	1 198,04
C2000522 SM EAU EXPERT	5 165,83
C2000523 GHISLAIN BERNARD	1 241,73
C2000524 GAZON AIRE-VERT	255,24
C2000525 ECCE TERRA	1 729,81
TOTAL	141 992,95 4 948,47
SOLDE À PAYER	137044,48
ENCAISSE	127238,73

Sur une proposition de Mario Chiasson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

Attendu qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal, une régie

intermunicipale dresse son budget pour chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption avant le 1er octobre à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa juridiction;

Attendu qu'en vertu de ce même article, les prévisions budgétaires d'une régie intermunicipale doivent être adoptées, par résolution, par au moins les deux tiers des municipalités membres;

Attendu que les prévisions budgétaires de la Régie des incendies du secteur est des Etchemins nous ont été transmises avant le 1er octobre 2020;

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine refuse les prévisions budgétaires de la Régie des incendies du secteur est des Etchemins pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 telles que proposées et demandent au conseil d'administration de cette régie que ses prévisions budgétaires soient réévaluées.

ADOPTÉE

6.2 - Sécurité civile

Le tableau des questions et réponses préparé par la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie relativement à la pandémie de la COVID-19 est remis aux membres du conseil.

141-10-20

6.3 - Adoption du règlement 193-20 - règlement de zonage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 76-07 fut adopté le 21^e jour du mois de juin 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 76-07 afin de CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET À PROCÉDER À LA CONCORDANCE du NOUVEAU RÈGLEMENT #130-19 CONCERNANT L'AJUSTEMENT CARTOGRAPHIQUE DE LA DÉLIMITATION DES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ SUITE AU NOUVEAU CADASTRE QUÉBÉCOIS ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement no 193-20 lors de la séance ordinaire du 5 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 5 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, par résolution, le deuxième projet de règlement no 193-20 lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis publié pour les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire à l'égard des dispositions du deuxième projet de règlement no 193-20, aucune demande n'a été déposée à la Mairie à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte, le règlement numéro 193-20 suivant :

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé « Règlement # 193-20 aux fins de modifier le règlement numéro 76-07 intitulé « règlement de zonage » de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'applications et à procéder à la concordance du nouveau règlement #130-19 concernant l'ajustement cartographique de la délimitation des affectations du territoire du schéma d'aménagement et de développement révisé suite au nouveau cadastre québécois ;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le but du présent règlement est de permettre l'adoption du document "Règlement no 193-20" annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long récit.

ARTICLE 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

Avis de motion du présent règlement a été donné le 5 mars 2020
Adoption du premier projet de règlement le 5 mars 2020
Adoption du deuxième projet de règlement le 3 septembre 2020
Adoption du règlement le 1er octobre 2020
Approbation du règlement par la M.R.C. des Etchemins le
Avis de promulgation du règlement a été donné le

M. Christian Chabot, maire

M. Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier

6.4 - Pépîne

6.4.1 - Avis de motion - règlement d'emprunt

AVIS DE MOTION

Je soussigné, André Ferland, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement visant à autoriser l'achat d'une rétrocaveuse et à procéder à un emprunt pour un montant suffisant pour en acquitter le coût.

André Ferland, conseiller

142-10-20

6.4.2 - Projet de règlement d'emprunt - Rétrocaveuse

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte le projet de règlement numéro 194-20 visant à autoriser l'acquisition d'une rétrocaveuse et à procéder à un emprunt pour un montant suffisant pour en acquitter le coût et ce, de la façon suivante:

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à procéder à l'acquisition d'une rétrocaveuse tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier, en date du 1er octobre 2020, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 230 000\$ pour les fins du présent projet de règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent projet de règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 230 000\$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent projet de règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent projet de règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent projet de règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent projet de règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent projet de règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7. Le présent projet de règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Christian Chabot, maire

Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier

143-10-20

6.4.3 - Demande de soumissions - rétrocaveuse

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise le directeur général à présenter une demande de soumissions publiques en vue de procéder à l'acquisition d'une rétrocaveuse.

ADOPTÉE

144-10-20

6.5 - Centre Civique / travaux de pavage

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte la soumission déposée par Pavage Sartigan pour les travaux de pavage de la cour du Centre civique et de l'accès au Centre civique et ce pour la somme de 18 900\$ plus taxes.

ADOPTÉE

6.6 - Centre Civique / luminaires

le conseil municipal est informé du dossier des luminaires qui doivent être installés au Centre civique.

145-10-20

6.7 - Programme Nouveaux horizons

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme "Nouveaux horizons pour les aînés" dans le but de réaliser des travaux de confection d'une toiture au-dessus de la rampe pour handicapés de la Salle Gatién-Lapointe et de la rampe pour handicapés de la Bibliothèque Roch-Carrier;

QUE ledit Conseil municipal est disposé à financer la partie des travaux non couverte par le programme "Nouveaux horizons pour les aînés".

ADOPTÉE

146-10-20

6.8 - Parc industriel

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le lotissement de 3 terrains dans le Parc industriel.

ADOPTÉE

6.9 - Entretien des chemins d'hiver

Le conseil est informé que l'entretien des chemins sera réalisé par Pierre Fournier, Pascal Vachon et Claude Dion.

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait au casse-croûte, au Dekhockey, au Marché de Noël, à la danse, au badminton et au bain libre.

7.2 - Club de boxe M.A.A.

Compte tenu de la situation actuelle de la pandémie de la Covid-19 et du fait que le club de boxe termine présentement sa session du printemps avant d'entreprendre celle d'automne, le conseil municipal accepte de donner un congé de loyer au Club de boxe M.A.A, pour une période de 2 mois.

7.3 - COVID-19

Le directeur général informe le conseil du programme de soutien gouvernemental aux municipalités lancé par le gouvernement du Québec dans le contexte de la Covid-19.

Dans le cadre de ce programme, une enveloppe de 800 M\$ est ainsi réservée pour compenser les coûts des municipalités pour les années 2020 et 2021 en matière de loisirs et culture, mesures sanitaires, gestion des matières résiduelles, équipement informatique, aide aux personnes et aux entreprises, camps de jour, perte de revenus au niveau de droits de mutation, permis, amendes et pénalités, etc.

Le montant réservé pour notre municipalité nous sera communiqué prochainement par le MAMH.

147-10-20

7.4 - Entente de développement culturel

Considérant que les membres du Conseil de la MRC des Etchemins souhaitent signer une Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2021, 2022 et 2023 ;

Considérant que le plan d'action favorisera l'ensemble de la population de la MRC des Etchemins et permettra la création de projets locaux via le Fonds culturel ;

Considérant que la participation financière de toutes les municipalités est souhaitable ;

Considérant que le Plan d'action 2021-2023 de l'Entente de développement culturel sera élaboré par le comité culturel, puis présenté au Conseil des maires de la MRC pour approbation;

En conséquence,

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine s'engage à contribuer 1,50\$ / capita pour les années 2021, 2022 et 2023 afin de mettre en œuvre le Plan d'action de l'Entente de développement culturel découlant de la Politique culturelle de la MRC des Etchemins ;

QUE l'investissement soit et est autorisé ;

QUE la municipalité achemine un extrait de la présente résolution à la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

7.5 - Table de concertation en immigration

Monsieur Jean-Guy Labbé fait un suivi sur la première rencontre de la table de concertation en immigration.

Il fut mention en autres, qu'un programme visant à améliorer l'intégration des immigrants serait lancé prochainement par le ministère de l'immigration et qu'il serait souhaitable qu'un immigrant se joigne à cette table de concertation.

La prochaine réunion est prévue à la fin octobre.

148-10-20

7.6 - Caisse Desjardins des Etchemins

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

Que le conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'achat de l'immeuble du Centre de services de Sainte-Justine appartenant à la Caisse Desjardins des Etchemins et ce, selon les conditions énumérées à l'intérieur de la promesse de vente intervenue entre la Caisse Desjardins des Etchemins et la Municipalité de Sainte-Justine;

QUE le maire et le directeur général soient par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir entre la Caisse Desjardins des Etchemins et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

149-10-20

7.7 - Régie inter des Etchemins

Attendu qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal, une régie intermunicipale dresse son budget pour chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption avant le 1er octobre à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa juridiction;

Attendu qu'en vertu de ce même article, les prévisions budgétaires d'une régie intermunicipale doivent être adoptées, par résolution, par au moins les deux tiers des municipalités membres;

Attendu que les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins nous ont été transmises avant le 1er octobre 2020;

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

150-10-20

7.8 - Régie inter des déchets de CJLLR

Attendu qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal, une régie intermunicipale dresse son budget pour chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption avant le 1er octobre à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa juridiction;

Attendu qu'en vertu de ce même article, les prévisions budgétaires d'une régie intermunicipale doivent être adoptées, par résolution, par au moins les deux tiers des municipalités membres;

Attendu que les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des déchets de CJLLR nous ont été transmises avant le 1er octobre 2020;

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des déchets de CJLLR pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

7.9 - Rôle triennal d'évaluation

Le sommaire du rôle triennal d'évaluation 2021-2022 et 2023 et le résumé des augmentations de ce nouveau rôle sont remis au conseil municipal.

7.10 - Bibliothèque Roch-Carrier

Le rapport annuel 2019 de la Bibliothèque Roch-Carrier préparé par le Réseau Biblio est remis au conseil municipal.

151-10-20

7.11 - MRC des Etchemins / Service d'inspection

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité :

QUE dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins, le conseil municipal de Sainte-Justine réserve 265 heures d'inspection pour l'année 2021.

QUE ledit conseil municipal demande à la MRC des Etchemins de procéder à la modification de l'article 6.3 de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins relativement au dépassement du nombre d'heures réservées.

ADOPTÉE

152-10-20

7.12 - Fonds d'investissement

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la proposition du Fonds d'investissement de Sainte-Justine pour la production de 2 capsules vidéo visant à promouvoir les nouveautés de Sainte-Justine ;

QUE ledit conseil municipal accepte de partager moitié-moitié, les frais de ces capsules vidéo qui seront réalisés par Cognitiv et ce, pour la somme de 2 650\$ plus taxes.

ADOPTÉE

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été transférée aux membres du conseil municipal.

8.2 - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Le directeur général remet au conseil le communiqué de presse relatif au dépôt du projet de loi qui donne le coup d'envoi à l'élargissement de la consigne et à la modernisation du système de collecte sélective.

8.3 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ du mois de septembre est remis aux membres du Conseil.

153-10-20

8.4 - Transport autonomie

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'adhérer au service de transport adapté offert par Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour l'année 2021;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine accepte de payer la contribution 2021 qui s'établit à 3 676,33 \$;

QUE ledit conseil municipal accepte également la tarification payée par l'usager;

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine reconnaît la Ville de Saint-Georges comme municipalité mandataire.

ADOPTÉE

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

154-10-20

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h50.

ADOPTÉE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT